

TRAIL POUGUOIS - REGLEMENT

dimanche 10 septembre 2023

ORGANISATEUR :

RAID NATURE 58, association loi de 1901 – mairie de POUGUES-LES-EAUX
Agrément : W583001401
Affiliation : UFOLEP

Assurance RC : SMACL – contrat 124671/M

Responsable de l'organisation :

Daniel KERCOFF – 401 rue de la Liberté – 58600 GARCHIZY
Tel 06 27 35 13 14 – daniel.kercoff@gmail.com

SECOURS :

Médecin : Dr SOYEUX

Infirmière : Nadine LECLERE

Secouristes titulaires du PSC1 : Philippe GRANGE, Hélène KERCOFF, Pascal SIGNORET, Christophe MOULIN.

LA COURSE :

COURSE EN NATURE.

1 - Nature du terrain : Chemins herbeux ou en terre, plat ou vallonné, quelques portions de routes goudronnées.

2 - Date et lieu : Dimanche 10 septembre 2023 - POUGUES-LES-EAUX, Gymnase des Chanternes (vers la piscine).

3 - Les Courses : départ à 9h du gymnase des Chanternes à coté de la piscine
- Trail Nature de 8 km D+ 62m, 14 km D+ 186m ou 22 km D+ 395m.
- Marche Nordique de 14 km D+ 186m.

4 - Droits d'inscription :

-Trail de 9 km	8€
-Trail de 14 km	12€
-Trail de 22 km	15€
-Marche nordique de 14 km	12€

Inscription en ligne ou par courrier au moyen du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du RAID NATURE 58 - www.raidnature58.com - page documents.

La date limite pour s'inscrire à l'avance est fixée à vendredi 8 septembre à 23h59 ; Ces inscriptions seront retenues en priorité.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles, le samedi 9 septembre, de 15h à 18h, majorées de 25%. :

8km : 10€ - 14km : 15€ - 22km : 19€.

Aucune inscription ne sera prise sur place le dimanche matin.

Les inscriptions sont limitées à 250 participants, toutes courses confondues.

Les inscriptions en ligne seront retenues en priorité.

5 - Retrait des dossards : Samedi 9 septembre de 15h à 18h de Dimanche de 7h à 8h30 au Gymnase des Chanternes à POUQUES-LES-EAUX (58) - à coté de la piscine.

6 - Participation : Toutes catégories d'âge à partir de cadets sur 8 et 14 km et junior sur 22 km.

7 - le certificat médical :

- Les Licenciés : licences en cours de validité admises : FFA, FSGT, UFOLEP, FCD, FFSA, FSPN, ASPTT, FSCF.

- Les non licenciés majeurs devront être titulaires d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou d'aptitude à l'athlétisme ou la course à pied d'une validité de moins d'un an au jour de la course.

- Les non-licenciés mineurs devront avoir l'accord parental et devront remplir un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur et attester que toutes les réponses sont négatives, ou a défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

8 - Assurance : L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Les participants bénéficient de l'assurance individuelle accident de leur licence ou de leur assurance personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou dommage corporel à des concurrents non assurés ainsi que les vols, pertes ou dommages pouvant survenir pendant la manifestation.

9 - Sécurité des concurrents : Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.

10 - Ravitaillement : Le trail se courra en autonomie liquide et solide. Un ou deux points d'eau pourront être proposés à mi-course avec des ravitaillements d'appoint. A l'arrivée de la course, les concurrents recevront un sac de collation.

11 - Récompenses : Remises à partir de 12h. Les catégories récompensées : les 3 premiers au scratch H et D de chaque course et lkes premiers de chaque catégorie sans cumul..

12 - Environnement : Tout abandon de matériel, déchet ou objet hors des endroits prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

13 - Contrôle anti-dopage : Il peut y avoir sur l'épreuve un contrôle anti-dopage.

Les concurrents suivant un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir avec eux l'ordonnance de leur médecin.

14 - Droit à l'image : En s'inscrivant à la course les concurrents renoncent à leur droit à l'image et acceptent ainsi que l'organisateur utilise les images de la course, individuelles ou de groupe à des fins non-commerciales.

15 - Résultats : Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve et les contestations seront reçues dans le délai de 30 minutes après quoi les résultats seront proclamés.

16 - Force majeure - Annulation : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Un remboursement partiel sera étudié.

Les participants seront prévenus par tous moyens disponibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non respect des consignes entraînera la non responsabilité de l'organisateur et le participant ne pourra obtenir aucun remboursement à ce titre.

Un concurrent inscrit ne se présentant pas au départ ne sera pas remboursé.

17- Réclamations - litiges : Toute réclamation ou litige sera tranché par le juge arbitre en sachant que tout concurrent devra se conformer au présent règlement dans son intégralité et dont il déclare avoir pris connaissance.